

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE - MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU – LUGAND – MME MANIGAND – M. MONNET – SORET – TOURNIER-BILLON - VERNE

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PIERROT

Intervention d'Agnès Bertillot, Trésorière

Lors de l'assemblée générale du 30 mai 2023, dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire pour 2024, CCI France a retenu en première approche un maintien de la ressource fiscale 2024 au niveau de celle obtenue en 2023. Ainsi, le groupe de travail régional fiscalité qui s'est tenu le 26 juin 2023 a pu élaborer des hypothèses de répartition de la TCCI sur cette base.

Conformément aux orientations transmises sur les hypothèses de répartition de la ressource fiscale, la trajectoire quadriennale à la baisse envisagée initialement par l'Etat est toujours en pause ; elle est en partie atténuée par les opérations du plan de relance France 2030. L'hypothèse retenue régionalement pourrait prévoir que serait attribuée à la CCI de l'Ain une contribution 2024 relativement stable, et qui devrait donc s'élever à 3 314 408 €. La reprise de la baisse de la ressource nécessiterait une révision du périmètre de notre Compagnie.

Ce budget primitif pour l'exercice 2024 devra donc s'appuyer sur les orientations fournies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sur une adéquation du périmètre de notre Compagnie, à la fois à la ressource fiscale qui nous sera attribuée mais également au plafond d'emploi conforme à la réalisation des attendus du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), déclinée en conséquence, ou à la Loi dans le cadre par exemple du Centre des Formalités.

1. RAPPEL : LES DONNES REGIONALES

1.1. Répartition régionale

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau et la Commission des Finances, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines) et des projets régionaux en cours de déploiement. Elle tient compte des orientations budgétaires du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), déclinée en conséquence, mais également de l'introduction des indicateurs de performance dans l'attribution de cette ressource fiscale. Elle peut éventuellement être complété en cours d'exercice par des compléments de ressource fiscale sur objectif (ex. : opérations du Plan de relance gouvernemental).

La trajectoire nationale de ressource fiscale attribuée pour l'année 2024 reste à ce jour hypothétique, en attente de la notification nationale. Compte tenu des éléments connus et conformément à l'hypothèse retenue de stabilité de la dotation régionale et sans préjuger des variations liées à la réalisation des objectifs de performance, la ressource fiscale affectée après imputation du budget de la CCI R Auvergne Rhône-Alpes, des fonctions régionales et des projets régionaux, le montant disponible pour notre compagnie serait en relatif maintien à 3 314 408 €.

1.2. Orientations budgétaires

Il s'agit d'un budget de reconduction, tout en prenant en compte les orientations stratégiques de la nouvelle mandature décidées lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2022 et du binôme Contrat d'Objectif et de Performance/Convention d'Objectifs et de Moyens pour les années à venir.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

Néanmoins, pour faire face à la tendance à long terme d'une baisse de la ressource fiscale, les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de la baisse des charges de fonctionnement ; une fois de plus, les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du binôme COP/COM, tout en limitant la charge budgétaire.
- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents, pour quelque motif que ce soit, est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné. Les services concernés devront s'organiser en conséquence, soit en réorganisant les missions du poste, soit en étant en mesure de s'en passer ;
- des actions conformes aux priorités régionales des schémas sectoriels, compte tenu du Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et de la Convention d'Objectifs et de Moyens déclinée en conséquence.

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION


2.1. Dispositions générales

- Les frais de gestion sont ajustés selon les derniers volumes connus et les tendances de leur évolution (certains contrats de maintenance sont revalorisés selon les indices applicables, conformément aux dispositions contractuelles, ceux relatifs à l'informatique sont validés avec le Directeur régional des systèmes d'information) ;
- Les paramètres variables des charges de personnel sont fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes, soit par les évolutions anticipées au niveau de la CCI de l'Ain dans les situations individuelles ; ainsi, en l'absence d'évolution de la valeur du point, le taux de cadrage issu des négociations annuelles obligatoires (NAO) doit tenir compte de l'évolution des taux d'ancienneté et des indices d'expérience. Les orientations choisies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes fixe l'augmentation générale du point aligné sur le point de la fonction publique à +1,5% ;
- Les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations, dans un contexte de stabilité des prix et en tenant compte à la fois du changement des comportements et des investissements d'économie d'énergie déjà réalisés ou restant à mettre en œuvre.

2.2. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services

Dans le respect des orientations stratégiques et leurs conséquences budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services ont été prises en compte :

- Direction du Service Entreprenariat :
 - Deux postes ont été supprimés au Centre de formalités des entreprises avec un effet en année pleine sur l'exercice 2024;
 - La fin de la mission d'archivage effectuée par un agent CDD piloté par les archives départementales;
 - le poste de téléprospecteur en CDD n'est pas reconduit ;Ces 4 postes représentent un allègement de l'ordre de 175 K€.
- Direction du Service Formation Orientation :
 - La création d'un poste de Responsable d'activité Formation Orientation (niveau VII) représente une hausse de 85 K€ des charges de personnel en année pleine.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

- Direction du Service Développement des Entreprises :
 - La création d'un poste de Conseiller Entreprise Gestion de la Ressource Hydrique (niveau VI) représente une hausse de 50 K€ des charges de personnel.

Couplés à une prévision de hausse générale de +1,5%, ces modifications représentent en année pleine une augmentation de l'ordre de 87 K€ sur les charges de personnel, à 3 037 918 €.

2.3. Incidence des opérations en cours

Le plafond d'emploi de la CCI pour l'exercice 2024 devrait être de 43 postes dont 3 postes en CDD, pour un montant prévisionnel de charges de personnel de l'ordre de 3 millions d'euros comme abordé ci-dessus. Ces charges sont refacturées à l'euro l'euro par la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

Les opérations suivantes ont un impact sur le budget :

- La fin de la mission d'archivage effectuée par un CDD de 6 mois piloté, techniquement, par le service des archives départementales de l'Ain ;
- La refacturation en totalité des charges relatives aux fonctions support régionales sur les axes 6 (formation) et 7 (équipements), principe décidé par le Bureau régional du 23 septembre 2020 et dont les clefs de répartition ont été revus par les directeurs généraux en juin 2023 ;
- La poursuite des opérations d'animation commerciale, soit 1 poste en CDD sur l'opération Plaine de l'Ain Côtière au sein du Service Commerce, et le financement sous la forme de subventions des postes de Manager de Centre-Ville de Bourg-en-Bresse et d'animation commerciale de Bresse Val de Saône et du Haut-Bugey ;
- La convention de partenariat avec le SDIS de l'Ain dont les contours restent à affiner ;
- Pilotées au niveau de l'espace de polarisation Nord, les actions des domaines d'activités stratégiques formation professionnelle et orientation/apprentissage sont coordonnées entre l'Ain et des deux Savoie, s'appuyant sur les ressources communes aux trois CCI. La refacturation de charges de pilotage centralisé est pour l'instant suspendue, en attente de la formalisation de la convention.



2.4. Opérations nouvelles

Néant.

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les orientations stratégiques de la mandature fixées lors du bureau de décembre 2022 ont défini un plan d'investissements pluriannuel qui sera financé par l'affectation du fonds de roulement. Le budget des investissements pour 2024 tiendra compte d'une part des investissements de renouvellement partiel du parc informatique et du mobilier de la Chambre, mais également des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine immobilier de la Chambre (AFAé1 et AFAé2) et du projet de développement de l'hydrogène, en partenariat avec d'autres financeurs.

Les installations techniques d'autoproduction photovoltaïque d'électricité seront déployées sur le site d'AFAé1 durant cet exercice. Il s'agit de panneaux photovoltaïques déployés sur des ombrières sur le parking sud du bâtiment AFAé1 destinés principalement à une autoconsommation.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

En ce qui concerne les investissements relatifs à l'informatique, ils font préalablement l'objet d'une revue de validation par la direction régionale des systèmes d'information de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

3.1. Opérations générales d'investissement corporel

Conformément aux orientations stratégiques proposées pour la mandature lors du Bureau du 5 décembre 2022, les projets suivants sont inscrits au plan d'investissement (pluriannuel pour certains de ces projets) ; leur financement est assuré par notre Compagnie, par prélèvement sur le fonds de roulement :

- Le rénovation énergétique du bâtiment du site AFAé2 portant sur des travaux d'isolation et de rénovation des blocs fenêtres pour 300 000 € ;
- Le déploiement de la phase de lancement du projet de développement de l'hydrogène pour 500 000 € (pour une enveloppement pluriannuelle globale estimée à 2 millions d'euros) ;
- La mise en place d'installations photovoltaïques sur ombrières et des divers aménagements complémentaires sur le site AFAé1 pour 200 000 € ;
- La rénovation du système informatique de la salle Bernier de l'Hôtel Consulaire pour une remise aux normes de la gestion voix, images et données pour 85 000 € ;
- La vente du bâtiment ex-Magistrature pour un montant de 602 400 € hors frais de négociation ;
- Le renouvellement courant de mobilier de bureau pour 15 000 € ;
- Le renouvellement courant des matériels informatiques pour 40 000 €.

3.2. Opérations générales d'investissement financier

- Le remboursement des apports aux fonds de prêts des associations de prêt d'honneur, pour sa deuxième tranche, s'élève à 60 000 € au titre de l'exercice 2024. Il s'agit des montants des prêts versés en 2018, dont le droit de reprise intervient 6 ans après leur versement.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

4.1. Charges

	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Achats marchandises	19 282 €	7 150 €	11 150 €
Charges sociales	5 604 €	-	-
Achats et charges externes (1)	3 943 498 €	4 029 773 €	4 183 679 €
Impôts et taxes	98 010 €	97 629 €	98 272 €
Dotation amort. provisions	464 804 €	256 982 €	288 091 €
Autres charges (2)	124 147 €	431 412 €	145 393 €
Charges financières	200 000 €	-	-
Charges exceptionnelles	3 359 €	-	-
IS	-	1 500 €	1 500 €
Total des charges	4 858 704 €	4 824 446 €	4 728 085 €
Résultat bénéficiaire	-	-	710 091 €
Total général	4 858 704 €	4 824 446 €	5 438 176 €



(1) dont les charges de personnel de 3 037 918 € pour 43 ETP (dont 40 permanents ou CDI)

(2) dont ci-dessous le détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2024
Contribution Alimentec	54 824 €
Challenge des unions commerciales	6 800 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	5 300 €
Animation Commerciale Haut Bugey	5 000 €
Animation commerciale Bourg Cœur de ville	5 000 €
Animation commerciale Bresse Val de Saône	5 000 €
UCAB Bugey Expo	1 200 €
Divers (autres bénéficiaires)	900 €
Total	84 024 €

Principales variations des charges :

- hormis les coûts liés à l'énergie, la baisse des achats et charges externes obtenue par la rationalisation continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine, et notamment la stabilité des subventions attribuées,
- conséquence conjointe de la stabilité des effectifs et de la hausse des rémunérations, la hausse d'environ 87 K€ des charges de personnel facturées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes en achats et charges externes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

4.2. Produits

	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Ressource fiscale	3 359 891 €	3 283 006 €	3 314 408 €
Ventes	7 750 €	8 500 €	8 200 €
Production vendue	770 651 €	915 654 €	1 139 594 €
Subventions	388 679 €	255 800 €	270 866 €
Reprise sur provisions	59 755 €	-	-
Produits financiers	147 926 €	29 240 €	102 708 €
Produits exceptionnels	2 060 €	-	602 400 €
Total des produits	4 736 712 €	4 492 200 €	5 438 176 €
Résultat déficitaire	121 992 €	332 246 €	-
Total général	4 858 704 €	4 824 446 €	5 438 176 €

Principales variations des produits :

- la stabilité de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale (dont les critères mixent montant historique, pesée économique et performance, ainsi qu'un mécanisme de solidarité régionale calqué sur les modalités de solidarité nationale votée en AG de CCI France), sans préjuger à ce stade d'un éventuel prélèvement national de 100 millions d'euros qui pourrait prendre la forme, soit d'une baisse de la dotation, soit d'un prélèvement sur le fonds de roulement,
- une stabilité relative de la production vendue, mais un développement notable de l'activité de formation professionnelle continue, dans un contexte concurrentiel délicat, y compris pour nos partenaires institutionnels avec qui nous partageons des relations commerciales,
- la contraction des subventions, en majeure partie pour des actions désormais pilotées au niveau régional et attribuées sur réalisation des objectifs, ou pour des prestations désormais facturées en production vendue,
- la baisse importante de l'affectation de taxe d'apprentissage, conséquence de la réforme de la taxe d'apprentissage,
- la cession du bâtiment Magistrature, inoccupé depuis 2016, qui a fait l'objet de deux offres à ce jour, et qui explique en majeure partie le bénéfice exceptionnel de cet exercice.

4.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provisions	464 804 €	256 982 €	288 091 €
Résultat positif	-	-	710 091 €
Total augmentation	464 804 €	256 982 €	998 182 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	-	-	602 400 €
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	157 419 €	-	-
Résultat négatif	121 992 €	332 246 €	-
Total diminution	279 411 €	332 246 €	602 400 €
Capacité d'autofinancement	+185 393 €	-75 264 €	+395 782 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

4.4. Opérations en capital

	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	132 389 €	290 000 €	908 900 €
Immobilisations financières	60 000 €	132 000 €	-
Augmentation des stocks	6 912 €	-	-
Remboursement emprunts	412 €	-	-
Total des emplois	199 713 €	422 000 €	908 900 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+185 393 €	-75 264 €	+395 782 €
Diminution des immos financ.	-	164 000 €	60 000 €
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Total des ressources	185 393 €	88 736 €	455 782 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	14 320 €	333 264 €	453 118 €
Excédent sur le fonds de roulement	-	-	-

Dans cette version, le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement bénéficiaire à 710 091 €, conséquence d'une relative stabilité de la ressource fiscale et des effets du plan de rationalisation des charges mis en œuvre depuis plusieurs exercices, mais surtout de la cession prévisionnelle du bâtiment Magistrature. Les effectifs budgétés dans ce budget primitif s'élèvent donc à 43 postes (dont 3 en CDD) et, malgré la hausse de la valeur du point de +1,5%, les charges de personnel restent proches des 3 millions d'euros (à 3 037 918 €).

La capacité d'autofinancement est positive à 395 782 € et le fonds de roulement est ponctionné de 453 118 €, en financement d'un ambitieux plan d'investissements de près d'un million d'euros, conformément aux décisions d'assemblées générales précédentes et malgré les 60 000 € de remboursement des apports aux fonds de prêt des associations de prêt d'honneur versés en 2018 (droit de reprise exercé au bout de 6 ans).

Dans le respect des orientations stratégiques et leurs conséquences budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services ont été prises en compte :

- Direction du Service Entreprenariat :
 - Deux postes ont été supprimés au Centre de formalités des entreprises avec un effet en année pleine sur l'exercice 2024 ;
 - La fin de la mission d'archivage effectuée par un agent CDD piloté par les archives départementales ;
 - le poste de téléprospecteur en CDD n'est pas reconduit ;
 Ces 4 postes représentent un allègement de l'ordre de 175 K€.

- Direction du Service Formation Orientation
 - La création d'un poste de Responsable d'activité Formation Orientation (niveau VII) représente une hausse de 85 K€ des charges de personnel.

- Direction du Service Développement des Entreprises
 - La création d'un poste de Conseiller Entreprise Gestion de la Ressource Hydrique (niveau VI) représente une hausse de 50 K€ des charges de personnel.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

La commission des finances qui s'est réunie le 9 octobre 2023 a émis un avis favorable à ce projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ; cet avis a été transmis à la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes pour information.

5. COMMISSION DES FINANCES

Il a été demandé à la commission des finances du 9 octobre 2023 d'émettre un avis sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

Monsieur David Soret, Président de la Commission des Finances, donne lecture de cet avis.
*"La Commission des Finances s'est réunie le 9 octobre 2023 afin d'émettre un avis sur le budget primitif de l'année 2024.
Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif de l'année 2024."*

Reprise de parole d'Agnès Bertillot, Trésorière

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale d'approuver le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ainsi présenté et ses décisions organisationnelles et de donner mandat au Président pour le présenter à l'approbation des services de Madame la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Assemblée,

- vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,
 - vu l'avis de la Commission des Finances,
- après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget primitif 2024 et ses décisions organisationnelles, qui intègre :**
- o **Direction du Service Entreprenariat :**
 - Deux postes ont été supprimés au Centre de formalités des entreprises avec un effet en année pleine sur l'exercice 2024 ;
 - La fin de la mission d'archivage effectuée par un agent CDD piloté par les archives départementales ;
 - le poste de téléprospector en CDD n'est pas reconduit ;Ces 4 postes représentent un allègement de l'ordre de 175 K€.
 - o **Direction du Service Formation Orientation**
 - La création d'un poste de Responsable d'activité Formation Orientation (niveau VII) représente une hausse de 85 K€ des charges de personnel.
 - o **Direction du Service Développement des Entreprises**
 - La création d'un poste de Conseiller Entreprise Gestion de la Ressource Hydrique (niveau VI) représente une hausse de 50 K€ des charges de personnel.
- et donne mandat au Président pour le présenter à l'approbation des services de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

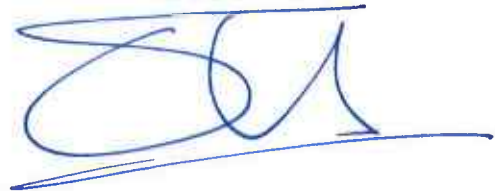
- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 31
- Nombre de Membres présents 17
- Nombre de voix pour 17
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frederic BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – ANNEXES BUDGETAIRES

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Achats marchandises	19 282 €	7 150 €	11 150 €
Salaires	-	-	-
Charges sociales	5 604 €	-	-
Achats et charges externes	3 287 567 €	3 265 760 €	3 286 372 €
Impôts et taxes	74 204 €	73 424 €	74 127 €
Dotations amort. et prov.	346 606 €	173 699 €	202 158 €
Concours financiers	131 599 €	396 206 €	108 249 €
Charges financières	200 000 €	-	-
Contributions versées aux services	313 360 €	183 050 €	355 349 €
Charges exceptionnelles	-	-	-
IS	-	1 500 €	1 500 €
Total des charges	4 378 222 €	4 100 789 €	4 038 905 €
Résultat bénéficiaire	-	-	619 393 €
Total général	4 378 222 €	4 100 789 €	4 658 298 €

Produits	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Ressource fiscale	3 359 891 €	3 283 006 €	3 314 408 €
Ventes	7 750 €	8 500 €	8 200 €
Production vendue	418 908 €	305 937 €	394 828 €
Subventions	306 254 €	215 800 €	201 866 €
Produits financiers	147 927 €	29 240 €	102 708 €
Autres produits et transfert de ch.	28 653 €	32 011 €	33 888 €
Reprise sur provisions	55 749 €	-	-
Produits exceptionnels	-	-	602 400 €
Total des produits	4 325 132 €	3 874 494 €	4 658 298 €
Résultat déficitaire	53 090 €	226 295 €	-
Total général	4 378 222 €	4 100 789 €	4 658 298 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	346 606 €	173 699 €	202 158 €
Résultat positif	-	-	619 393 €
Total augmentation	346 606 €	173 699 €	821 551 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	-	-	602 400 €
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	153 413 €	-	-
Déficit de l'exercice	53 090 €	226 295 €	-
Total diminution	206 503 €	226 295 €	602 400 €
Capacité d'autofinancement	+140 103 €	-52 596 €	+219 151 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Opérations en capital	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	52 808 €	280 000 €	685 000 €
Immobilisations financières	60 000 €	132 000 €	-
Remboursement des emprunts	135 €	-	-
Augmentation des stocks	6 912 €	-	-
Opérations interservices	34 568 €	32 668 €	47 269 €
Total des emplois	154 423 €	444 668 €	732 269 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+140 103 €	-52 596 €	+219 151 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	164 000 €	60 000 €
Total des ressources	140 103 €	111 404 €	279 151 €
Prélèvement sur fds de roulement	14 320 €	333 264 €	453 118 €
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	599 249 €	720 344 €	848 893 €
Impôts et taxes	12 768 €	12 840 €	12 840 €
Dotations amort. et prov.	117 152 €	82 356 €	85 043 €
Concours financiers	2 649 €	35 206 €	37 144 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	330 €	-	-
Total des charges	732 148 €	850 746 €	983 920 €
Résultat bénéficiaire	-	-	129 957 €
Total général	732 148 €	850 746 €	1 113 877 €

Produits	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	297 162 €	555 340 €	689 528 €
Subventions	82 424 €	40 000 €	69 000 €
Reprise sur provisions	4 005 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	1 631 €	-	-
Contributions reçues des services	313 360 €	183 050 €	355 349 €
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	698 582 €	778 390 €	1 113 877 €
Résultat déficitaire	33 566 €	72 356 €	-
Total général	732 148 €	850 746 €	1 113 877 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
	117 152 €	82 356 €	85 043 €
Dotations amort. et prov.	-	-	129 957 €
Résultat positif	117 152 €	82 356 €	215 000 €
Total augmentation			
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	4 005 €	-	-
Déficit de l'exercice	33 566 €	72 356 €	-
Total diminution	37 571 €	72 356 €	0 €
Capacité d'autofinancement	+79 581 €	+10 000 €	+215 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	79 581 €	10 000 €	215 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	79 581 €	10 000 €	215 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+79 581 €	+10 000 €	+215 000 €
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	79 581 €	10 000 €	215 000 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	81 588 €	77 655 €	88 277 €
Impôts et taxes	11 038 €	11 365 €	11 305 €
Dotations amort. et prov.	1 044 €	927 €	890 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	3 029 €	-	-
Total des charges	96 699 €	89 947 €	100 472 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	96 699 €	89 947 €	100 472 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Produits	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	61 363 €	54 377 €	55 238 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Autres produits	1 €	1 975 €	5 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	61 364 €	56 352 €	61 213 €
Résultat déficitaire	35 335 €	33 595 €	39 259 €
Total général	96 699 €	89 947 €	100 472 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	1 044 €	927 €	890 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	1 044 €	927 €	890 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	35 335 €	33 595 €	39 259 €
Total diminution	35 335 €	33 595 €	39 259 €
Capacité d'autofinancement	-34 291 €	-32 668 €	-38 369 €

Opérations en capital	Exécuté 2022	Rectificatif 2023	Primitif 2024
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	8 900 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	277 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	277 €	0 €	8 900 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-34 291 €	-32 668 €	-38 369 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	34 568 €	32 668 €	47 269 €
Total des ressources	277 €	0 €	8 900 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-